

La formation des maitres

Rappel des objectifs et des enjeux sur le changement apporté par la loi du 20 juin 2008. Les stagiaires devront s'exprimer sur les raisons qui les ont motivés pour l'acquisition d'un tel chien.

Responsabiliser les propriétaires en les informant sur leurs devoirs, les informer sur la prévention comme seule méthode pour prévenir les risques d'agressions.

Connaissances sur le chien et la relation entre le maitre et ce dernier :

- Expliquer les caractéristiques du chien, prédateur carnivore vivant en groupe.
- Informer sur l'origine des différents types de chiens, notamment ceux concernés par la loi du 20 juin 2008.
- Présenter les principales caractéristiques du développement comportemental.
- Expliquer les particularités d'une communication entre l'homme et le chien.
- Expliquer les bases des mécanismes des apprentissages du chien par conditionnement et autres méthodes.
- Expliquer la nécessité d'éduquer le chien par le biais de ces apprentissages pour l'harmonie de la relation entre le maitre et le chien dans tous les contextes de la vie privée et publique.
- Expliquer les comportements agressifs et leur prévention.
- Présenter les différentes origines des comportements agressifs.
- Prévenir les comportements agressifs.
- Expliquer l'importance du choix du chiot.
- Expliquer le comportement à tenir en cas d'agression.
- Mise en situation des bonnes pratiques :
 - Marche au pied en laisse.
 - Les ordres de base.
 - La mise en place et la dépose de la muselière.
 - Les techniques spécifiques lors des rencontres avec des inconnus ou des congénères.
 - Les techniques spécifiques dans les situations de la vie urbaine, notamment la position assise devant les passages protégés, position tranquille dans un lieu public.